

## Le système anthroponymique dans le massif de l'Aurès

« Privilège : nous sommes la seule espèce à pouvoir se nommer, à nommer non seulement nos congénères, mais aussi nos animaux familiers, ... »

Dr. Abdenacer GUEDJIBA

Université Abbes Laghrour Khenchela

### الملخص:

في الجزائر نظام تسمية الأشخاص المتكون من الاسم واللقب الذي نعرفه اليوم، يعود تاريخه إلى الحقبة الاستعمارية. صحيح أن الاسم قديم، إلا أن اللقب المعمول به اليوم لم يظهر إلا في أواخر القرن التاسع عشر، إثر عديد من الإجراءات القانونية. بماذا يتميز نظام الألقاب؟ ما هي أهدافه؟ وما هي انعكاساته على المجتمع الجزائري؟

the patronym appeared only at the end of the XIX century, following a series of legal provisions. Measures that did not affect the pre-naming system. What characterized the patronymic system? What was his aim? What were its effects on the social life of the Algerians? Which processes obeys the assignment of a first name in the Aurès massif? What are the issues? What characterizes this first name system?

l'Aurès – Prénoms anciens - Prénoms modernes

### Introduction

Le travail sur les noms propres des personnes dans le massif de l'Aurès est un terrain très peu exploré. Nous tentons l'aventure en abordant la question sous deux angles d'attaque. Nous commençons, dans un premier temps, par un bref rappel historique du système anthroponymique national et les conditions d'imposition de l'état civil en Algérie, à l'époque coloniale. Qu'est-ce qui caractérisait ce système dénomiatif? Quelle était sa visée? Quelles étaient ses retombées sur la vie sociale des Algériens? Nous abordons ensuite le système de prénomation dans le massif de l'Aurès. A quels procédés obéit l'attribution d'un prénom dans cette région du pays chaoui? Quels en sont les enjeux? Qu'est-ce qui caractérise ce système prénominal? Nous essayons d'apporter des éléments de réponses à ces questions à travers les résultats d'une enquête de terrain que nous avons effectuée au niveau des mairies du massif de l'Aurès: Arris, et T'kout (dans la vallée d'Ighzer Amellal); Mena et Tizi Laabed (dans la vallée d'Ighzer Abdi).

## Le système patronymique

En Algérie, l'origine du système de nomination des personnes à deux composantes (nom et prénom), remonte à l'époque coloniale. Si le prénom existait, déjà, bel et bien avant la colonisation française, il n'en demeure pas moins que le patronyme, tel qu'il se présente aujourd'hui, est d'introduction relativement récente. Il est l'œuvre de l'administration coloniale. Il n'est apparu, d'ailleurs, dans le système anthroponymique algérien, qu'à la fin du XIX siècle, suite à une série de dispositions juridiques, dont la dernière en date fut celle de l'état civil du 23 mars 1882 qui faisait suite à celle du 26 juillet 1873 dite loi Warnier.

Ce nouveau mode nominatif était, en soi, une humiliation caractérisée à l'encontre des Algériens et portait préjudice à la mémoire de tout un peuple, à son histoire, à sa culture et à son identité. Il a introduit une rupture dans la dénomination traditionnelle algérienne des personnes à deux composantes. Une dénomination qui se fondait sur la désignation par rapport aux ascendants : (père, grand-père, etc.), par rapport à l'appartenance à la fraction « harfiqt », par rapport à la filiation à la tribu, ou encore par rapport à l'espace (le village, la région, le douar). Dans le système de filiation traditionnel algérien, l'individu est, à la fois, l'enfant de son père, de sa fraction, de sa tribu et de sa région. « *Le système anthroponymique algérien traditionnel de type agnatique, souligne O. Yermeche, est fondé sur la notion de famille, de groupe et de tribu.* »<sup>1</sup>

Ce nouveau procédé institué par l'administration coloniale sous-tendait la destitution d'un mode de nomination autochtone préexistant parce que « *jugé sans valeur juridique* », au profit d'un autre forgé et décidé par le dominant. Il consistait à imposer aux dominés, contre leur gré, des patronymes que l'administration coloniale inscrivait sur ses registres d'état civil. Une mesure qu'elle jugeait indispensable à l'accomplissement d'un acte juridique de colonisation, à son officialisation et à sa pérennisation.

Une telle procédure est doublement nouvelle pour les autochtones. Nouvelle au sens où elle a introduit un mode dénomiatif étranger à la société algérienne. Nouvelle, également, dans la mesure où elle a adopté un acte doté de la fixité de l'écrit dans un domaine relevant, jusque-là, quasi-exclusivement, de l'oralité. En effet, dans les traditions sociétales algériennes, de tous les événements démographiques (mariages, naissances, divorces, décès, ...), seuls les unions et/ou les désunions conjugales étaient/pourraient être consignées par écrit chez un cadî. Néanmoins, suite à la promulgation de la loi du 23 mars 1882, qui visait à recenser les populations indigènes par commune ou par douar, chaque « algérien

---

<sup>1</sup>O. Yermeche, (2005) b : Le patronyme algérien : essai de catégorisation sémantique »*Nomination et dénomination ? Des noms de lieux, de tribus et de personnes en Algérie.* Oran, CRASC. p. 66

musulman » était tenu de déclarer, obligatoirement, tous ces événements démographiques auprès des services d'état civil. Toute transgression de cette mesure exposerait son sujet à des sanctions sévères du code de l'indigénat.

L'administration française considérait cette procédure comme moyen nécessaire pour mieux assoir le système colonial en Algérie (recenser, identifier, repérer et localiser les personnes et les populations). Le fait de nommer et/ou de renommer les lieux<sup>1</sup> et/ou les personnes était, en soi, un acte de pouvoir et d'autorité. Un acte à situer, naturellement, dans son contexte historico-politique (contexte colonial) dans lequel la dénomination « *instiue un rapport administratif : nommer c'est gouverner.* »<sup>2</sup> Une façon, par laquelle, le dominant cherche à imposer sa supériorité et son autorité pour signifier au dominé l'établissement d'un nouvel ordre social.

Les populations autochtones n'adhéraient pas pleinement à ce nouveau mode de dénomination. Elles s'étaient montrées réfractaires à toutes formes de recensement et d'enregistrement. Car reconnaître et accepter, passivement, une telle mesure revenait à reconnaître et à accepter l'autorité et la légitimité du nommant, c'est-à-dire, du colonisateur. Les réticentes, parmi elles, y voyaient une « *violence délibérée* », pour reprendre l'expression de C.R. Ageron, « *un moyen de dépossession, une forme de contrôle de l'espace, des naissances, des mariages et des décès.* »<sup>3</sup> « *On nous a identifié, écrit F. Soufi, pour nous enlever nos terres, on nous donne des noms pour nous enlever nos fils.* »<sup>4</sup>

La résignation, de la part de certains Algériens, et leur attachement à leur mode de dénomination traditionnel a conduit, selon C.R. Ageron (cité par O. Yermeche), certains préposés de l'état civil à des dérives nominatives à outrance allant de la « collation » du vocable : SNP (abréviation de sans nom patronymique) aux familles et aux personnes réfractaires, jusqu'au forgeage des patronymes « fantaisistes » voire « *odieux, obscènes, injurieux, marqués au coin de l'offense dépréciative et de l'humiliation caractérisée.* »<sup>5</sup> Ces noms sont puisés, selon l'humeur des préposés, dans les

<sup>1</sup>Dans le massif de l'Aurès, il n'y a pas eu de renomination de lieux, car il n'y a pas eu d'installation coloniale imposante dans la région. Le procédé de dénomination/redénomination de lieux est fortement lié à l'occupation de l'espace. Le fait de nommer ou de renommer est, selon E. Benveniste, un acte performatif qui implique une situation de communication.

<sup>2</sup>Puccinelli-Orlandi, E. (1992) : « Rééditions du singulier. Un regard français sur le Brésil », in DUCHET Michèle (dir.), *L'inscription des langues dans les relations de voyage (XVIe-XVIIIe siècles)*, Fontenay aux Roses, Les Cahiers de Fontenay, n° 65-66. p. 102

<sup>3</sup>C.R. Ageron, (1964) : Histoire de l'Algérie contemporaine, Paris, PUF. p. 62

<sup>4</sup>F. Soufi, (2005) : « L'acte d'état civil : entre administration et histoire », *Des noms et des noms... Etat civil et anthroponymie en Algérie*. Oran, CRASC. p. 34

<sup>5</sup>O. Yermeche, (2005) a : « L'état civil algérien : genèse d'un parcours redénotatif », *Des noms et des noms... Etat civil et anthroponymie en Algérie*. Oran, CRASC. p. 20

noms de lieux, d'animaux, d'insectes, de volailles, de plantes, ... Nous avons relevé, dans notre corpus, quelques exemples de ces dérives nominatives, à titre illustratif :

- noms injurieux : Bayaarasou, Sabeghdilou, ...
- noms d'insectes : Bakhouche, Khenfous, Ourra, ...
- noms de volailles : Tadbirt, Bougazit, Feloussi, ...
- noms d'animaux : Khentouchi, Kentouch, Halloufi, Atriqui, Bouatrous, ...
- noms d'arbres et de plantes : Tibermacine, tazdayin, tarbint, Tawllilit, ...

Sur le plan social, ce nouveau mode patronymique, met en avant la « personnalité » avant la communauté. En effet, bien qu'il ait apporté une certaine modernité au niveau de l'anthroponymie algérienne, ce système « *a également bouleversé les habitudes nominatives des Algériens dans le sens où il a complètement ou partiellement dissocié ou désuni des logiques filiationnelles traditionnelles.* »<sup>1</sup>O. Yermèche précise, à juste titre, que « *la démultiplication des noms de famille a fait éclater à terme la structure sociale : à la famille élargie au groupe, à la tribu et au Arch, se substitue une forme familiale plus restreinte, voire individualisée.* »<sup>2</sup>Un procédé qui a, amplement, contribué à la déstructuration, voire, à l'effritement de la société algérienne, à travers la dislocation du système anthroponymique traditionnel.

A travers ce nouveau système patronymique, l'administration coloniale, projetait la déstructuration/restructuration de la société algérienne, en vue de son assujettissement à une organisation sociale rigide ; et ce en recourant à la destruction du principal paradigme de fondation de la famille et de la tribu, à savoir, le lien de sang : provoquer des ruptures au niveau de la représentation généalogique (mythe fondateur). C'est ainsi que sont engendrés de nouvelles formes de filiation tribales et de nouveaux modes de nomination familiale visant, de manière concomitante, la dislocation de toutes références aux repères symboliques et identitaires, la désagrégation de la tribu et l'effritement de la famille.

### **Procédés de désagrégation**

#### **- Au niveau de la tribu**

<sup>1</sup>Benramdane et all. (2005) : Des noms et des noms ... Anthroponymie et état civil en Algérie » *Des noms et des noms... Etat civil et anthroponymie en Algérie. Oran, CRASC. p.10-11*

<sup>2</sup>O. Yermèche, (2005) b. p.63

S'agissant de l'action menée sur la tribu, dans le massif de l'Aurès, deux opérations méritent, à notre sens, d'être signalées. La première est relative aux ethnonymes (noms de tribus). L'ethnonyme auressien est, morphologiquement, composé d'un segment berbère « Ah » ou son correspondant « At » qui signifie « les » ou « ceux » suivi d'un nom. Ce nom est, souvent, celui de l'ancêtre commun ou supposé comme tel. Un rapport de sang. Le culte des ancêtres est « un *avatar supérieur* »<sup>1</sup> qui s'expliquerait comme une survivance de « *l'anthropolâtrie libyque qui s'est maintenu à travers le christianisme et l'Islam.* »<sup>2</sup> « *Les unités sociales, écrit P. Bourdieu, sont fondées sur l'existence de l'ancêtre commun, souvent, honoré d'un culte. Partout le système social est conçu selon le modèle de la généalogie qui, au moins idéalement, permet aux groupes ramifiés et dispersés de se découvrir des ancêtres communs.* »<sup>3</sup>

Ce système de dénomination concerne, pratiquement, la quasi-totalité des Arach chaouis du massif, excepté les « Ighasiren » un vocable qui dérive de Ghassira, un nom d'une région (appartenance donc à l'espace),<sup>4</sup> et les tribus arabophones de Kimel : les Serahna et les Chorfa.

Dans le cadre du processus d'arabisation du pays chaoui, l'administration coloniale a substitué, officiellement, « At » par « Beni », (Beni yefren, Beni Barbar, B. Frah), ou par « Ouled » (Ouled Ziane, Ouled Soltane, Ouled, Chlih, ou encore par une forme plurielle arabisée du nom du Arch : Lehrakta pour les At Harkat, Nmamcha pour At unemouch et Laamamra pour Iammariyen).

Dans le massif et les régions voisines, le premier cas concerne cinq tribus : B. Bouslimane à Zellatou, B. Frah à Ain Zaatout, B. Yemloul (ou Mloul) à Lemsaret, B. Oujana à Yabous, Bni Melkem à Tajmout. Le vocable « Ouled » s'applique à toutes les autres tribus : O. Abdi, O. Daoud, O. Saada, O. Ziane, O. Abderrahmane, O Ayoub, etc. Il est à noter que le terme « Beni » peut se substituer, parfois, à Ouled, mais jamais l'inverse : B. Bouslimane ou Ouled Bouslimane, ou B. Oujana ou Ouled Oujana, B. Mloul ou encore Ouled Yemloul. L'emploi des formes « Ouled » et « Beni » concernent, exclusivement, le cadre officiel. Dans l'usage courant, leur utilisation est tributaire de la langue utilisée par les locuteurs : les Beni et Ouled pour ceux

<sup>1</sup>G. Camps, (1987) : Les Berbères : Mémoire et identité, Paris, Errance. p.196

<sup>2</sup>G. Camps, (1987) : Les Berbères : Mémoire et identité, Paris, Errance. p.65

<sup>3</sup>P. Bourdieu, (1974) : Sociologie de l'Algérie, Alger, Dahlab. p. 87

<sup>4</sup>L'appartenance à l'espace peut aussi être exprimée par le segment « At ou son correspondant Ah » : Ah Menaa, Ah Bouzina, Ah Larbaa. Ces trois Arach n'ayant pas un ancêtre commun (ils sont issus des régions différentes et des Arach différents) s'identifient à l'espace qu'ils occupent.

qui parlent l'arabe et les « At » ou « Ah » pour ceux qui font usage du chaoui.

D'un point de vue linguistique, le nom de la tribu peut être à consonance berbère. Il reprend des noms qui ne sont plus attestés, aujourd'hui, dans l'usage courant, si ce n'est comme ethnonyme :

- Melkem : Beni Melkem (tribu de l'Ahmer Khedou)
- Jana : Beni U Jana (tribu du Chélia,)
- Anemmuch : At Unemmuc (tribu de l'Aurès oriental)
- Syar : At Syar (tribu de l'Ahmer Khedou, dans la wilaya de Biskra)
- Mloul (prononcé aussi Yemloul) : At Mloul (tribu du Chélia et Taghzout)

Ce nom peut reprendre aussi celui d'un prophète biblique. Des noms que les Auressiens auraient connus depuis l'antiquité en raison de la présence de la confession judaïque puis chrétienne dans la région, bien avant l'arrivée de l'Islam qui auraient donné à ces vocables une consonance arabe :

- Daoud : At Daoud (tribu de O labiod)
- Slimane : At Bouslimane (tribu de O labiod)
- Ayoub : At Ayoub (tribu de l'Ahmer Khedou)

Le nom de la tribu peut relever de la nomenclature des prénoms attestés dans l'usage courant. Des prénoms à consonance arabe :

- Abderrahmane : At Aberrahmane (tribu de l'Ahmer Khedou)
- Azouz : At Azouz (tribu de la haute vallée de O Abdi)
- Nacer : At Nacer (tribu de la vallée de Bouzina)
- Abdi : At Abdi (tribu de vallée de O Abdi)
- Saada : At Saada (tribu de vallée de O Abdi)
- Frah : At Frah (tribu de Ain Zaatout)

La seconde action concerne la désagrégation des tribus, démographiquement et géographiquement, importantes. Deux procédés sont mis en œuvre :

Le premier consiste à désagréger la tribu en deux ou trois autres. Il s'agit, pour notre cas, des Ouled Soltane une grande tribu du Belezma, qui occupe un vaste territoire dans l'Aurès occidental. Ce Arch est connu, essentiellement, pour ses soulèvements et ses turbulences, dès le début de la colonisation, et dont le dernier date de 1916.<sup>1</sup> La tribu s'est vue effriter en At Soltane, At Bchina et At Fatma.

Dans l'Aurès oriental, les tribus concernées par cet effritement sont les Amamra et les Nmemcha, deux tribus frontalières. Les premiers sont

<sup>1</sup>HADDAD, M. (1985) : « Tradition de résistance chez les berbères zénètes dans le pays chaouia Aurès-Belezma et sa périphérie sud-est algérien. », *Revue d'histoire Maghrébine (Époque moderne et contemporaine)* 22<sup>ème</sup> année n°79- 80 Mai. p. 371-383.

subdivisés en : Iammariyen, At Yakoub, At Boughdir, At si Moussa, ...). Les seconds sont fractionnés en : Nmemcha, At Aissaoui, At Ikyaten, At si Tabet, ...)

Le second procédé est intervenu suite aux dispositions cadastrales du Sénatus-Consulte de 1863. Un procédé qui consistait à effacer toute trace du nom de la tribu fondée sur l'appartenance à un ancêtre commun (Slimane, Daoud, Saada, Yemloul, Abdi, Jana, etc.) Ce rapport au sang était le symbole de la cohésion sociale et de la solidarité entre les fractions d'une même tribu. L'administration coloniale, consciente de la force sociale que représentait cet apparentement, aux yeux des montagnards de l'Aurès, a substitué cette ascendance par la filiation à l'espace. Un rapport au sol. Ainsi, le nom de l'ancêtre commun ou supposé être commun est remplacé par un nom de lieu : montagne (douar Zellatou pour les At Bouslimane), village (douar Tighanimine pour les O. Daoud), oued (douar Oued Abdi, pour les At Abdi), etc.

Ce nouveau système de dénomination des Arach (appartenance à l'espace), non seulement, ne colporte pas les valeurs sociales véhiculées par la parenté à un aïeul commun, mais il a aussi engendré des désagréations au niveau des tribus. C'est ainsi que les At Daoud, la tribu la plus importante aussi bien sur le plan démographique que sur le plan de l'aire géographique occupée, dans le massif de l'Aurès, s'est vue effriter en trois douars : douar Taghanimine au Sud, douar Oued Labiod au centre et douar Ichemoul au Nord. Leurs voisins les At Abdi sont subdivisés en deux douars : Douar Oued Taga et douar Oued Adi. Cette désagrégation a engendré des répercussions manifestes sur les représentations dénominales des autochtones et a visiblement affecté les rapports d'alliances entre les fractions d'une même tribu.

#### - **Au niveau de la famille**

Concernant la désagrégation de la famille, la politique de l'administration coloniale, selon F. Benramdane, se résume en « *l'attribution par défaut de patronymes aux indigènes algériens, l'établissement de sanctions financières aux insoumis, inscriptions sélective de patronymes membres d'une même famille, en attribuant un nom à celui-ci, le refusant à celui-là.* »<sup>1</sup> Un procédé qui a engendré, aux yeux du même auteur, « *un certain malaise anthroponymique, voire une rupture dans la continuité identitaire de la société algérienne.* »<sup>2</sup>

La mise en œuvre de ce « parcage » nominatif se traduit par :

---

<sup>1</sup>F. Benramdane et all. (2005). p. 9.

<sup>2</sup> Ibid. p. 10

- l'imposition des patronymes entièrement différents aux membres d'une même famille sous diverses significations.

\*Aychi, Merdaci, Slimani,

\*Benlembarek, Bouglada, Boukricha,

\*Bousaber, Masri, Tbermacine

- Ce procédé peut recourir aussi à l'arabisation du patronyme berbère pour former ainsi deux noms de famille différents :

\*Aberkane/Lekhel,

\*Dib/Ouchen,

\*Kentouchi/Halloufi...

- Le système de nomination patronymique est retranscrit selon les règles phonétiques de la langue française, sans respect aucun des particularités des langues autochtones : l'arabe et le berbère. Le recours à une orthographe déformée voire différente d'un même patronyme peut donner lieu à des noms de familles différents. Ce moyen se traduit dans la transcription par retranchement ou par adjonction d'une lettre ou d'un segment de lettres au nom radical :

\*Athmane : Athmani, Athamena, Athamnia, Attmane, Ben Athmane, Othmani, Ben Othmane

\*Dib : Dibi, Ben dib, Diab, Bendiab

\*Ghougal ; Ghougali, Boughougal

\*Khenouch : khennouchi, khentouch, khentouchi

\*Machiche :Machiche, Machichi, Ben machiche,

\*Maouche : Maouchi, Maoucha, Amaouche, Ben Maouche.

- Le nom de famille est, souvent, formé sur le modèle français. Il se fonde, en règle générale, sur :

- une base prénominale :

\*Hamza : sur lequel est composé : Hamza, Hamzaoui, Ben hamza, ...

\*Brahim : sur la base duquel est formé : Brahimi, Ben Brahimi, Brahmi, Ben Brahem, ...



- \*Daoud : Daoudi, Douadi, Ben Daoud, ...
- \*Aissa : Aissaoui, Ben Aissa, Aissi, ...
- \*Mohamed : Mohamedi, Mohammadi, Ben Mohamed, Si Mohamed, ...
- une base ethnonymique :
  - \*At Bbousliman : Bouslimani, Ben Bouslimane, ...
  - \*Ghassira : Ghassiri, Ben Ghassiri, ...
  - \*At Abdi : Abdaoui, Abdi, Si Laabdi, ...
- une base toponymique :
  - \*Djarellah : Djarellah, Ben Djarellah, ...
  - \*Bouzina : Bouzinaoui, Bouzina, ...
  - \*T'kout : T'kouti, T'kout, Ben T'kouti, ...
- un nom de végétation : Tazdayin, Tibermacine, Araar, ...
- un nom d'animal :
  - \* animal sauvage : Khentouchi, Kentouch, Halloufi, Ouchen, Dib, ...
  - \* animal domestique : Atriqi, Bouatrous, ...
- un nom d'insectes : Bakhouche, Khenfous, Ourra, Berghouti, ...
- une nom de volailles : Tadbirt, Bougazit, Feloussi, Boufroukh, ...

### **Le système de prénomination**

Le choix d'un prénom est un rite fondamental, dans la vie de couple qui, souvent, commence avant même la naissance de l'enfant. Il est fait, en règle générale, dans la nomenclature des prénoms en usage dans la société. Le nom et le prénom concourent, de façon plus ou moins nette, à la constitution et à l'identification de la personne. Ce rapport reste immuable à moins que le/la concerné(e) ne sollicite l'autorité compétente, par une demande officielle, de le changer, en justifiant d'un motif légitime.

A l'inverse du système anthroponymique, la nomenclature prénomiale, en Algérie, n'a fait l'objet de mesures juridiques qu'au

lendemain de l'indépendance.<sup>1</sup>Des mesures que certains trouvent « *très sélectives, voire restrictives et très sectaires.* »<sup>2</sup>Ainsi, au nom du décret n° 81-26 du 7 mars 1981, beaucoup de prénoms choisis librement, conformément aux traditions sociétales, par les parents pour leurs nouveau-nés ont été interdits d'inscription sur les registres d'état civil algérien. Il s'agit, pour notre cas, de prénoms amazighs nouveaux ou réhabilités attribués au nom « *d'une récupération de l'identité ancestrale.* »<sup>3</sup>L'affaire des jumeaux Belkhiri (Gaïa et Micipsa), largement médiatisée par la presse écrite, au début de l'année 2000, est très édifiante à ce sujet. Une affaire qui a trainé pendant près de trois ans au niveau des tribunaux de Ain Touta et de Batna.

Le prénom est considéré dans sa singularité, contrairement au nom de famille qui concerne la collectivité. Il n'est certes pas choisi par la personne qui le porte mais il ne lui est pas, non plus, imposé par l'administration qui se contente seulement de le transcrire sur le registre d'état civil. Tout comme le nom, le prénom « *est toujours attribué par d'autres, reçu et non choisi.* »<sup>4</sup> Le premier est transmis automatiquement par le père à ses descendants qui le transmettent, à leur tour, à leur lignage. Le second relève, généralement, des choix et des goûts, strictement, privés des parents et de leurs familles respectives. Ces choix semblent très influencés par des caractéristiques sociales (sexe, âge, lieu d'habitation, niveau d'instruction, origine sociale, niveau de vie ...) Les goûts d'un groupe peuvent influencer ceux d'un autre. L'imitation et la distinction entre les classes sociales ont, de tous les temps, existé.

Ce sont, en gros, ces corrélations qui, incontestablement, déterminent, le plus souvent, les choix individuels et qui expliquent les préférences personnelles pour tel ou tel prénom. Il est, en quelque sorte, un reflet du milieu social de l'enfant qui le porte. Il est, souvent, lié à l'histoire de la famille, à celle du couple, aux rapports de force entre les membres du couple. Son choix peut relever d'ordre classique, conformiste ou innovant. Il peut

---

<sup>1</sup>Il est vrai qu'il y'a eu, ci et là, des tentatives de franciser les patronymes algériens, à l'image de El Abiod qui devient Labiod, de El Arabi qui se transforme en Larabi ou encore El Idrissi qui s'écrira Lidrici, ... (voir O Vermèche) Néanmoins, cette opération n'a pas connu une large diffusion du moins dans le massif de l'Aurès.

<sup>2</sup>Y. Merahi, (2005) : « Prénomination berbère et contraintes administratives en Algérie. », *Des noms et des noms... Etat civil et anthroponymie en Algérie. Oran, CRASC. p. 97*  
<sup>3</sup>F. Benramdane et all. (2005). p.10.

<sup>4</sup>Souty, J. (1999) : « L'usage du nom et les identités multiples. L'exemple de Verger » *Cahiers du Brésil Contemporain*, n° 38/39, p. 174

être aussi associé à un phénomène de mode. « *Le prénom est le bien de mode par excellence (...)* un bien gratuit dont la consommation est obligatoire... »<sup>1</sup>

Il est certes vrai que le prénom n'est pas donné à son porteur, en vertu de certaines propriétés de ce dernier et encore moins à sa conformité à un stéréotype, mais il permet à l'individu d'acquérir une identité intime et une existence physique et sociale. « *Chaque être humain, note S. Q. Zucca, est identifié dès sa naissance ou peu après par un nom propre qui l'inscrit dans une filiation particulière et, en règle générale, l'accompagne toute sa vie.* »<sup>2</sup> Pour Lévi-Strauss, l'attribution d'un nom propre a trois fonctions essentielles : identification, classement et signification.<sup>3</sup> Donner un prénom à une personne permet de l'individualiser et de le distinguer des autres. « *Ce que l'on entend ordinairement par nom propre, écrit E. Benveniste, est une marque d'identification sociale telle qu'elle puisse dégager constamment et de manière unique un individu unique.* »<sup>4</sup>

Néanmoins, il est à souligner que « *le statut de dénomination du nom propre n'implique en rien l'unicité* », écrit G. Kleiber. « *Il n'impose pas que le dénommé doive être le seul à porter le nom.* Beaucoup de personnes, dans la même fratrie, peuvent porter le prénom : Mohamed, Ahmed, Fatima, Aicha... « *La seule chose qui est exigée, ajoute le même auteur sur la page suivante, est qu'un contrat ou convention de dénomination doit être établi préalablement entre l'entité et le nom. On peut avoir autant de Bernard qu'on veut, à condition que chaque Bernard ait été effectivement nommé ainsi.* »<sup>5</sup>

Au cours de la réalisation de ce travail, nous avons eu accès aux registres d'état civil, que nous avons soigneusement dépouillé. Au terme de ce dépouillement, nous avons constitué notre corpus duquel il ressort que le système prénominal auressien a connu deux phases plus ou moins distinctes, quant à la nomenclature des prénoms que renferme chacune d'elles : avant l'indépendance /après l'indépendance. Partant du principe que l'étude des prénoms se fait par rapport à d'autres, nous établissons une brève comparaison entre le système prénominal de l'ère coloniale avec celui d'après l'indépendance.

Pour éviter le reproche de ne pas avoir considéré tous les prénoms, nous signalons, au préalable, que nous nous n'occuperons ici que de la nomenclature pré nominale « *prototypique* » ou encore « *standard* ». Jusqu'aux années 60, cette nomenclature, dans le massif de l'Aurès, était, relativement,

<sup>1</sup>Ph. Besnard et G. Desplanques, (1988) : Un prénom pour toujours. La cote des prénoms hier, aujourd'hui et demain. Paris, Balland. p.11

<sup>2</sup>S. Q. Zucca, (2010) : « Des changements de patronyme aux noms qui errent », *Diasporiques n° 11, nouvelle série, septembre 2010. p.60*

<sup>3</sup>(C. Lévi-Strauss, (1962) : La pensée sauvage. Paris, Plon.

<sup>4</sup>E. Benveniste, (1974) : Problèmes de linguistique générale. Paris, Gallimard. p.200

<sup>5</sup>G.Kleiber, (2007) : « Sur le rôle des noms propres », in Cahiers de Lexicologie 91, 2007-2, p. 152-153

très restreinte. Une cinquantaine de prénoms, environ, suffisait à nommer tous les hommes, et un nombre, plus ou moins égal, dans la nomenclature des prénoms féminins, pour nommer toutes les femmes.

D'un point de vue linguistique, ces prénoms présentent toutes les latitudes des noms propres : difficulté d'être traduits, incompatibilité avec le pluriel, et absence de relations sémantiques telles l'hypo/hyperonymie, la synonymie, l'antonymie, etc.<sup>1</sup>D'un point de vue sémantique, ils présentent une coloration religieuse, ce qui constituait en soi, à l'époque coloniale, une situation défensive et une forme de résistance sociétales à la campagne d'acculturation. Le fait de porter des prénoms à consonance « arabo-musulmane » serait une preuve d'attachement à sa culture et à son identité.

En effet, ces prénoms sont, dans une large mesure, puisés dans le réservoir prénominal arabo-musulman. « Aussi, avec l'usage de prénoms arabo-musulmans, comme Mohamed, dit-on, passivement sans doute, son opposition au colonialisme, qui, lui, appartient au monde 'occidental chrétien' » et colonisateur.<sup>2</sup>L'avènement de l'Islam en Afrique du Nord a eu, de toute évidence, un grand impact sur l'arabisation des noms propres de personnes. *L'anthroponymie*, écrit F. Benramdane à ce propos, est le domaine de l'onomastique où le substrat libyco-berbère transparait le moins et par conséquent celui où le procès d'arabisation a été le plus apparent.<sup>3</sup>

Le répertoire global des prénoms masculins utilisés par la population du massif de l'Aurès reprend, le plus souvent, le nom d'Allah et ses épithètes connus en Islam, les noms de ses prophètes et de leurs proches, les compagnons du prophète de l'Islam. La référence à la religion est très ancrée dans les usages anthroponymiques algériens. Attribuer, à un nouveau-né, un prénom à charge sémiologique religieuse, à consonance arabo-musulmane, c'est l'inscrire dans une religion (l'Islam) et lui transmettre « la foi et la ferveur religieuse »<sup>4</sup>Y. & N. Geoffroy écrivent à juste titre : « ce n'est pas tant la signification de ces prénoms qui est prise en compte que les qualités qui furent manifestées par ces personnalités. Celles-ci incarnent, pour les musulmans, les valeurs islamiques et sont comme des bannières derrière lesquelles ils aiment se ranger. »<sup>5</sup>

<sup>1</sup>G. Kleiber (1995) : « Sur la définition des noms propres : une dizaine d'années après », NOAILLY M. (éd.), *Nom propre et nomination*, Paris, Klincksieck, pp. 12

<sup>2</sup>S. Lamri (2004) : Un état civil tronqué. L'Identité algérienne malmenée durant la colonisation. *El Watan* le 02 - 12 - 2004

<sup>3</sup>F. Benramdane, (1995) : Toponymie et étude des transcriptions françaises des noms de lieux de la région de Tiaret. *Mémoire de magister, / F. Cheriguen. Université d'Alger* p. 93

<sup>4</sup>Yermeche, 2005) b. p. 69

<sup>5</sup>Y. & N. Geoffroy (2000) : Le livre des prénoms arabes. *Beyrouth, Al bouraq*. p.49

D'un point de vue morphologique, les prénoms masculins présentent deux structures différentes : des prénoms simples et des prénoms composés. Les premiers sont constitués d'une seule unité lexicale. Les seconds sont formés de deux unités et plus. Les prénoms simples reprennent le plus souvent les noms des prophètes. Les plus attestés sont : Mohamed (prononcé plutôt Mohand, en berbère.), Ahmed, Belkacem, Smail, Brahim, Daoud, Slimane Moussa, Aissa, Salah ... Il est fait recours aussi aux noms des compagnons du prophète de l'islam dont les plus utilisés sont : Bubaker, Amor, Athmane, Ali, Ammar, Hamza, etc.

Sont placés aussi dans cette catégorie de prénoms, ceux dont le choix est dicté par les circonstances de naissance du nouveau-né. Venu au monde un mercredi, il s'appellera Rebei, un jeudi, Khmissi, un vendredi Djemai, ou djoumouai ; un samedi Sebti. Né le jour de l'Aïd, ou à l'occasion du Mawlid Ennabawi ou du Achoura, ou pendant le mois du Ramadhan ou de Chaabane, il portera respectivement le nom de : Laid, Mouloud, Achour, Ramdhane, Chaabane, ...

La liste des prénoms masculins simples ne se limitaient pas seulement à cet inventaire. Nous avons relevé des prénoms, qui pour le moins que l'on puisse dire, présagent du bonheur et de l'optimisme, pour ceux qui les portent : Meddour, Khelifa, Khellaf, makhlouf, Ferhat, Messaoud, Mokhtar, Belkhir, ...

Les noms composés sont formés, dans un rapport d'annexion, sur la base des noms théophores (Asma Allah Al housna) auxquels est préfixé le vocable Abd (serviteur, adorateur), en signe de dévotion, de vénération de Dieu, pour former des prénoms composés comme : Abdellah, Abderrahmane, Abdelmadjid, Abdelbaqi, Abdelkader, Abdelaziz, Abdelkrim...« *Dans la symbolique sociale*, tient à signaler O. Yermèche, *ces noms théophores sont doués d'un pouvoir magique de protection des individus auxquels ils sont attribués.*»<sup>1</sup>

Ces prénoms, à l'exception de Abdellah sont souvent réduits par la tradition orale, à une forme simple pour ne garder que le dernier composant : Rahmane ou (Dahmane), Madjid, Baqi, Kadour, Bouaziz ou Aziz, Karim... Une forme qui a fini, ces derniers temps, par être consacrée même dans les registres d'état civil.

Pour élargir cette nomenclature de prénoms composés, les chaouis du massif de l'Aurès recouraient au nom du prophète de l'islam. Anciennement,

---

<sup>1</sup> O. Yermèche (2005) b. p. 66

ces prénoms sont formés sur la base de l'association du vocable Mohamed (prononcé Mohand en chaoui) auquel est affixé :

- un prénom du terroir : Med Laid, Med Lakhdar, Med Seghir, Med Sebti, Ahmed Laid, Ahmed Lakhdar, Ahmed Lefjer, Ahmed Seghir
- ou un qualificatif moral du prophète : Mohamed chérif, Med El Hadi, Med Salah, Med Taher, Med Tayeb, Belkacem Cherif, ...

Ce qualificatif peut être de consonance berbère forgé localement : Muhend Ameziane, Muhend Amoqrane, Ahmed Ameziane, Ahmed Amoqrane, Ahmed Aberkane. Ahmed suivi d'un qualificatif est prononcé en chaoui Hamd ou encore Hend, un vocable qui se rapproche de M'hend, une autre forme berbérisée de Mohamed ou de M'hemed. Ce système nominatif servait à distinguer, dans une même famille, entre deux frères, deux cousins...

Il est à noter qu'il y a des cas où l'on se contente seulement de l'un des qualificatifs du prophète de l'Islam pour former un prénom simple : Bachir, Cherif, El Hadi, El madani, El mekki, Mabrouk, Mahmoud, Mbarek, Mostepha, Sadek, Taher, Tayeb, ...

La nomenclature des prénoms féminins, présente, elle aussi, des prénoms simples et des prénoms composés. Ces derniers sont formés, généralement, de deux unités lexicales. Ils sont moins nombreux que les prénoms composés masculins. Nous n'avons d'ailleurs relevé, dans notre corpus, que cinq prénoms :

- Fatima (fille du prophète) auquel on affixe Zahra ou Zohra
- Oum : auquel est ajouté : Ssa3d, Hani, Kalthoum, Lkheir.

Les prénoms simples à charge sémique religieuse, reprennent, principalement, les noms des femmes de la famille du prophète :

- Sa mère : Amina, Liamna, Yamina,
- Sa nourrice : Halima, Saadia
- Ses femmes : Khdiya, Aicha, Hafsia, safia, Zineb...
- Ses filles : Fadhma, Fatma, Ftima, Kaltoum, Rqia.

L'inventaire des prénoms féminins simples s'élargit à d'autres prénoms puisés dans le répertoire patrimonial : Aida, Aldjia, Berka, Cheikha, Chouikha, Dhaouia, Dhrifa, Djemaa, El djazia Fettouma, Ghida, Hadda, Hénia, Hizia, Khedra, Kherfia, khamsa, Mabrouka, Messaouda, Mazouza, Noua, Nouna, Ouazna, Rbiha, Rebia, Sahra, Zaara, Zerfa, Zoulikha, Zoubida, ...

A partir des années 50 le système nominatif auresien s'est enrichi de nouveaux prénoms sans coloration religieuse : Akila, Djamilia, Fatiha, Farida, Hassiba, Houria, Malika, Louisa, Rabia, Malik, Rachida, Saida, Warda, Wrida, Zina, ... dans la nomenclature des prénoms féminins. Djamel, Farid, Malik,

Nacer, Noureddine, Rachid, Said, Lwardi, ... dans la nomenclature des prénoms masculins. Le choix de ces prénoms marque un début du phénomène de mode.

Ce phénomène connaîtra une turgescence exponentielle après l'indépendance, sous l'influence, notamment, de l'école et des médias (la radio, la T.V, la presse et l'école). En effet à partir des années 70, le système prénominal national a connu un important bouleversement. Les prénoms anciens, jugés « démodés » et « incommodes » aux jeunes générations, quittent le palmarès. Abandonnés par les parents, ces prénoms ne sont plus donnés en héritage aux descendants, particulièrement, dans les familles nucléaires.<sup>1</sup> Quand ils ne revêtent pas une dimension socio-culturelle (ressusciter un parent, un ami, une personnalité historique ou encore réhabiliter une identité ancestrale), ces prénoms relèvent, en règle générale, des milieux attachés aux valeurs traditionnelles, et sont réservés, aux enfants de paysans et de pauvres.<sup>2</sup>

A l'inverse, les prénoms modernes, dits aussi « à la mode », relèvent, généralement, des milieux qui côtoient la modernité et traduisent leur désir de s'y inclure. Ces prénoms sont attribués aux fils et aux filles «de bonne famille». La modernité est, pour eux, signe d'émancipation et de rupture avec l'ancien et le traditionnel. Une modernité qui ne se traduit pas seulement au niveau des mentalités et des comportements, mais aussi au niveau de l'attribution des prénoms.

La propagation des prénoms oscillant des trajectoires modales, dans le massif de l'Aurès, est semblable à celle d'une maladie contagieuse. «*Nos chances d'être touchés par l'épidémie*, notent Ph. Besnard et G. Déplanques, *sont fonction des occasions que nous avons de l'approcher et donc de la fréquence de nos contacts avec les autres.*»<sup>3</sup> Comme d'ailleurs tout effet de mode, la durée de vie de ces prénoms n'est qu'éphémère.<sup>4</sup> Les prénoms des filles se renouvellent plus vite que les prénoms des garçons.

---

<sup>1</sup>Les prénoms classiques, dans les familles nucléaires, abandonnent leur place au profit des prénoms modernes. Ils n'y font leur réapparition que rarement et sous de nouvelles formes. Ainsi, le prénom Mohamed n'apparaît plus seul ou avec ses anciens épithètes mais avec de nouveaux qualificatifs : Med Wael,

<sup>2</sup>Dans ces familles, les prénoms des grands-pères et des grands-mères ne sont plus transmis à la postérité. Les prénoms des vieux ne sont plus les prénoms des jeunes.

<sup>3</sup>Ph. Besnard et G. Déplanques, (1988). p.54

<sup>4</sup>Les mêmes auteurs écrivent à ce propos : «*Lorsqu'un prénom adopte une trajectoire modale*, ajoutent les mêmes auteurs, *il connaît en moyenne une phase d'émergence de 9 ans, une phase d'ascension de 5 ans, une phase conformiste de 6 à 7 ans, suivie d'un déclin de 8 ans et d'une agonie de 10.*» p. 35-36

C'est ainsi que la nomenclature prénominale aouessienne connaîtra un engouement important et un renouvellement de plus en plus rapide. Il y a eu ainsi intrusion dans la famille aouessienne, à l'instar de beaucoup de familles algériennes, de nombreux prénoms d'importation moyen-orientale, voire occidentale, dont le choix est fortement marqué par des situations conjoncturelles : tradition religieuse, imitation des personnages de livres scolaires, de vedettes de spectacles et autres héros de films, de séries télévisées, de romans, ... C'est ainsi que nous avons eu une floraison de : Abba, Ahlem, Boutheina, Chahinez, Chararazed, Leila, Lydia, Sofia, Sonia, Soraya, Khaled, Mourad, Rafik, Samir, Toufik, Walid, etc. dans les années 70-80. Et depuis, chaque décennie a eu ses stars de chanteurs, d'acteurs, de personnalité politique dont le rayonnement semble répandre le prénom.

### **La singularité du système de prénomination du massif de l'Aurès**

L'étude du système prénominal du massif de l'Aurès est certes passionnante à tous égards. Mais faute de place, nous n'avons pas l'intention de traiter de tous ces prénoms d'autant plus qu'ils présentent, le plus souvent, les mêmes caractéristiques que partout ailleurs. Notre propos est de nous intéresser, ici, tout particulièrement, à un phénomène que nous avons remarqué chez les djebailis (c'est ainsi qu'on appelle, à Batna, les habitants du massif de l'Aurès) concernant l'usage qu'ils font de certains prénoms. Un usage qui semble singulariser nos enquêtés et se présente, en quelque sorte, comme moyen naturel de se désigner. Il consiste en la refonte des prénoms en usage.

Ce procédé concerne, essentiellement, les « prénoms anciens. » Des prénoms qui ont presque disparu, aujourd'hui, de l'usage, si l'on excepte les rares cas où ils servent à ressusciter un parent ou un proche de la famille. A chacun d'eux ou presque correspond une forme adaptée à la communauté djebailie, qui consiste en la « déformation » du prénom commun, sous une « forme abrégée » dans laquelle est reprise, généralement, une ou deux consonnes radicales, auxquelles on affixe des voyelles. Une pratique très fréquente chez les chaouis de l'Aurès.

Une déformation dans laquelle, on ne reconnaît pas ou difficilement le prénom initial. Pour un profane du système, il s'agit de deux prénoms différents, aussi bien sur le plan morphologique que sur le plan sémantique. La correspondance entre les deux n'est qu'arbitraire. La seconde forme n'a pas de signification précise en chaoui ; si ce n'est pure convention sociale :

- Abdellah = Abba,
- Mohamed = Buha,
- Belkacem = Gaga,
- etc.



Dans l'usage courant, le prénom initial est substitué par la forme abrégée. Le premier n'apparaît que dans le cadre officiel : l'école, la pièce d'identité. Ce procédé affecte, rappelons-le, principalement, les prénoms anciens les plus répandus.

La nouvelle dénomination n'a pas de rapport avec la personne qui la porte, tout comme le sobriquet par exemple qui décrit : ses qualités, ses défauts, son passé, son présent. Elle n'a de rapport qu'avec le prénom auquel elle se substitue.

D'un même « prénom ancien » résulte une « même forme abrégée ». Le procédé n'est pas forcément le même chez tous les djebails. Ainsi, un même prénom peut avoir des abréviations différentes d'un Arch à un autre. Exemple Abdelkader qui peut donner : kada, Kaddour, Abekka. Nous ne reproduisons, ici, que les abréviations les plus connues.

Ce procédé, concerne aussi bien les prénoms masculins que les prénoms féminins. Dans les prénoms masculins composés, sur la base du nom du prophète seul le premier segment est affecté par ce procédé. Ceux composés sur la base de l'un des noms d'Allah seul le second segment peut être abrégé. Les prénoms féminins composés, quant à eux, ne subissent pas de transformation ; ils gardent intactes leurs formes initiales : Oum Hani, Oum Saad, Oum Kaltoum, Oum Alkheir.

Notre échantillon est constitué de 17 prénoms masculins et 17 prénoms féminins (nous n'avons choisi que les prénoms récurrents dans les registres d'état civil) de personnes nées entre 1930 et 1960). Pour obtenir les formes « abrégées » de ces prénoms attestées dans l'usage des pratiques langagières courantes de nos enquêtés, nous avons recouru à un questionnaire (comment appelle-t-on Belkacem ?) et à l'observation participante.

Au terme de ce travail nous avons dressé un tableau de quatre colonnes. Dans les deux premières, nous avons classé les prénoms masculins et leurs formes abrégées correspondantes ; dans les deux autres les prénoms féminins et leurs formes abrégées correspondantes. (Cf. tableau ci-après)

**Tableau : Prénoms et leurs diminutifs**

Prénoms masculins		Prénoms féminins	
Prénom	Forme abrégée	Prénom	Forme abrégée
Abdellah	Abba, abella	Aicha	Achata
Abdelkader	Kada, kaddour	Aldjia	Ajja
abdelhafid	Haffa	Berka	Bekka

Abderrahmane	Haba	Djemaa	Djeaa
Ahmed	Hemma	El Khamssa	Khassa
Ali	Alla	Fadhma	Faffa
Ammar	Amma	Fettouma	Betta
Amor	Amenn	Hadda	Hdada, Hdouda
Belkacem	Gaga (gagouch)	Hafsia	Hessa
Brahim	Bbwahi	khedra	Khedda
Houcine	houssa	Mabrouka	Kouka
Lakhder	dakhi	Mbarka	Bella
M'hend	Mehha	Mazouza	Bezza
Mohand	Buha	Ouazna	Zeza
Messaoud	Besça	Yamina	Menna
Mahmoud	Houda	Zohra	Zoutta
Salah	Saha ou Daha	Zoulikha	Zouza

Ce phénomène socioculturel, qui a pour effet de provoquer le resserrement des liens «communautaires », se présente comme un code linguistique spécifique à la société djebailie. Il s'explique, à notre avis, par quatre raisons, dont l'une n'exclut pas forcément l'autre. Les appellations traditionnelles se maintiennent au sein du groupe avec a pour effet de provoquer le resserrement des liens « communautaires ».

- Le prénom initial est, relativement, long et donc un peu lourd à prononcer et à retenir, contrairement au second, qui représente une forme abrégée du premier (l'économie du langage oblige). Plus un nom est court plus il est facile à retenir.

- Ce procédé serait donc, en quelque sorte, une forme de berbérification de ces prénoms, une façon de se les approprier.

- Le prénom « abrégé » a une double valeur. « *Depuis toujours et dans toutes les sociétés, souligne O. Yermèche, les personnes aiment à se donner de petits noms ou noms affectifs (hypocoristiques) et des diminutifs.* »<sup>1</sup> Ils servent à « gâter » les sujets, dans leur enfance. Ils sont

<sup>1</sup>O. Yermèche 2005 b : 76)

porteurs « de respect » et de « considération », une fois les prénomés devenus adultes.

- Et enfin, ce phénomène ne serait-il pas un procédé de dérouter les autorités en cas de poursuite judiciaire des insoumis, d'autant plus que, dans la plupart des cas, chaque dejbaili de sexe masculin, en plus de cette dichotomie des formes d'un même « prénom réel », avait un autre prénom « officiel » ou encore « *prénom de papier* » comme on l'appelle ici, qui lui n'était pas ou peu connu dans l'usage courant.

Notons pour terminer que certains enquêtés ont attiré notre attention, sur un autre phénomène, mais qui ne semble pas particulier aux djebailis. En effet, on l'a retrouvé chez d'autres chaouis et même chez les arabophones. Il s'agit de prénoms, qui, par euphémisme, peuvent renvoyer à des concepts abstraits. On nous a signalé à titre d'exemple :

- Athmène = pauvreté,
- Belkacem = chacal, pour qualifier quelqu'un de rusé.

### Conclusion

En Algérie, le système anthroponymique à deux composantes (nom et prénom) est l'œuvre de l'administration coloniale. S'il est vrai que le prénom existait même avant la colonisation française, le patronyme, quant à lui, n'est apparu qu'à la fin du XIX siècle, suite à une série de dispositions juridiques visant à mieux assoir le système colonial. Ce nouveau système de nomination n'a pas eu l'adhésion de tous les autochtones. Ce qui a conduit, par moment, les préposés de l'état civil à des dérives nominatives à outrance.

A contrario, le système de prénomation, n'a pas été affecté par ces mesures juridiques. Dans le massif de l'Aurès, ce système a connu deux phases quelque peu distinctes. Une phase antérieure à l'indépendance et une autre qui lui est postérieure. La première se caractérise par des prénoms anciens et présente un inventaire relativement réduit. La nomenclature de la seconde se distingue par un inventaire très fourni de prénoms de trajectoire modale.

Les prénoms anciens, dans le massif de l'Aurès connaissent, dans l'usage courant, des formes abrégées ou des diminutifs. Ce sont ces formes nominatives qui semblent singulariser cette région dans le pays chaoui.

### Bibliographie

- Ageron C.R. (1964) : Histoire de l'Algérie contemporaine. Paris, PUF.
- Audibert, M.L. (1994) : « Filiation » in *Nom, Prénom : La règle et le jeu, Série Mutations n° 147*, septembre 1994. éd. Autrement, Paris, p. 68-74
- Benramdane F. (1995) : Toponymie et étude des transcriptions françaises des noms de lieux de la région de Tiaret. *Mémoire de magister, / F. Cheriguen. Université d'Alger*

- Benramdane, F. et all. 2005 : « Des noms et des noms ... Anthroponymie et état civil en Algérie » *Des noms et des noms... Etat civil et anthroponymie en Algérie. Oran, CRASC. p. 7-13*
- Benveniste, E (1974) : Problèmes de linguistique générale. Paris, Gallimard.
- Besnard, Ph. & Desplanques, G. (1988) : Un prénom pour toujours. La cote des prénoms hier, aujourd'hui et demain. Paris, Balland.
- Bourdieu, P. (1974) : Sociologie de l'Algérie, Alger, Dahlab.
- Camps, G. (1987) : Les Berbères : Mémoire et identité, Paris, Errance.
- Geoffroy, Y. & N. (2000) : Le livre des prénoms arabes. Beyrouth, Al bouraq.
- Haddad, M. (1985) : « Tradition de résistance chez les berbères Zénètes dans le pays chaouia Aurès-Belezma et sa périphérie sud-est algérien. », *Revue d'histoire Maghrébine (Époque moderne et contemporaine)* 22<sup>ème</sup> année n°79- 80 Mai. p. 371-383.
- Kleiber, G. (1995) : « Sur la définition des noms propres : une dizaine d'années après », NOAILLY M. (éd.), *Nom propre et nomination*, Paris, Klincksieck, pp. 11-36.]
- Kleiber, G. (2007) : « Sur le rôle des noms propres », *Cahiers de Lexicologie* 91, 2007-2, p.152-165
- Lamri, S. (2004) : Un état civil tronqué. L'Identité algérienne malmenée durant la colonisation. *El Watan le 02 - 12 - 2004*
- Merahi, Y. (2005) : « Prénomination berbère et contraintes administratives en Algérie. », *Des noms et des noms... Etat civil et anthroponymie en Algérie. Oran, CRASC. p. 97-101*
- Puccinelli-Orlandi, E. (1992) : « Rééditions du singulier. Un regard français sur le Brésil », in DUCHET Michèle (dir.), *L'inscription des langues dans les relations de voyage (XVIe-XVIIIe siècles)*, Fontenay aux Roses, Les Cahiers de Fontenay, n° 65-66. p. 97- 109
- Soufi, F. (2005) : « L'acte d'état civil : entre administration et histoire », *Des noms et des noms... Etat civil et anthroponymie en Algérie. Oran, CRASC. p. 31- 37*
- Souty, J. (1999) : « L'usage du nom et les identités multiples. L'exemple de Verger » *Cahiers du Brésil Contemporain*, n° 38/39, p. 173-186
- Yermche, O. (2005) a : « L'état civil algérien : genèse d'un parcours redénotatif », *Des noms et des noms... Etat civil et anthroponymie en Algérie. Oran, CRASC. p. 19-29*
- Yermche, O. (2005) b : « Le patronyme algérien : essai de catégorisation sémantique » *Nomination et dénomination ? Des noms de lieux, de tribus et de personnes en Algérie. Oran, CRASC. p. 61-82*
- Lévi-Strauss, C. (1962) : La pensée sauvage. Paris, Plon.
- Zucca, S. Q. (2010) : « Des changements de patronyme aux noms qui errent », *Diasporiques n° 11, nouvelle série, septembre 2010.*